

Commune de DRACÉ  
MAIRIE DE DRACÉ  
83 rue de la Mairie  
69220 DRACÉ



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le vendredi trois mars** à 20 heures, à la mairie,  
Le Conseil Municipal de la Commune de DRACÉ s'est réuni en Mairie, après convocation  
légale en date du 27 février 2023, Le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint étant empêchés, le conseil  
municipal se réunit sous la présidence de M. Jean-Paul MECHAIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**Étaient présents** : M. MECHAIN Jean-Paul, M. SEIGNERET Jean, Mme SAINT-MAURICE  
Chantal, Mme SAMARDZIJA Anny, Mme JOSUE Sylvie, M. PIAZZA Gilbert, Mme CRAPLET  
Ségoène, Mme BASSET Caroline, M. DUCROCQ Frédéric, Mme PARIS Angélique, Mme  
SALIGNAT Mélanie.

**Absent excusés** : M. BETTU Christian, M. ROLLET Olivier, M. AUCLAIR Loïc.

**Pouvoir donné** : M. ROLLET Olivier à M. Jean Paul MECHAIN

**Secrétaire de séance** : Mme BASSET Caroline

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

**Date de convocation** : 27 février 2023

**Désignation du secrétaire de séance** : Caroline BASSET

### **Il est rappelé l'ordre du jour :**

- Délibération à l'ordre du jour :
  - 1- Approbation du PV de la séance précédente du 10 février 2023
  - 2- Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction d'un Hall Couvert
  - 3- Demande de subvention au titre des Amendes de Police
  - 4- Recouvrement charges dues au SYDER
  - 5- Signature pour l'Assistance budgétaire et comptable avec la société KPMG pour l'année 2023
- Compte rendu des Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :
  - DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)
- Compte-rendu des Commissions
- Questions diverses
- Agenda

➤ **1 - Approbation du Procès - Verbal de la séance du 10 Février 2023**

L'Adjoint Suppléant demande s'il y a des questions concernant le compte-rendu de la précédente séance.

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2023

**Vote,**

**Adopté à l'unanimité**

➤ **2 – Demande de Subvention au titre de la DETR pour la construction d'un Hall couvert**

**Rapporteur : l'Adjoint Suppléant pour le Maire empêché**

L'Adjoint Suppléant présente aux membres de l'assemblée le projet de construction d'un hall couvert dont la localisation future est prévue dans le bourg de la commune sur le parking rue du pré de l'église, face au local associatif.

L'objectif de cette construction est le développement de la vie associative en proposant un lieu protégé pour les diverses activités proposées par les associations.

Les travaux envisagés sont :

- ↳ La pose d'une charpente traditionnelle en Douglas
- ↳ Couverture en tuiles Omega 10
- ↳ Travaux de zinguerie avec la pose de cheneaux et de tuyaux de descente en zinc

Dimension du Hall : 8ml X 18.50ml

L'aspect du Hall ainsi que son orientation sur le terrain sont définis au regard des constructions environnantes et de manière à respecter et à s'intégrer dans l'environnement bâti ainsi qu'au paysage de la commune. La construction prévue reprendra ainsi les codes de l'architecture traditionnelle locale.

Le montant du projet s'élève à 36 524.90 € HT conformément aux devis présentés par l'entreprise HORN William (Saint Lager).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

•Subvention Etat – DETR	21 914.94 €	60.00 %
• Fond de concours CCSB	7 000.00 €	19.16 %
•Part revenant au maître d'ouvrage – autofinancement	7 610.96 €	20.84 %
TOTAL	36 525.90 €	100 %

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **D'ADOPTER** le projet de construction d'un hall couvert
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- **DE SOLLICITER** le fond de concours de la CCSB
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre de la subvention
- **D'INSCRIRE** les crédits au BP 2023

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document relatif à ces travaux

➤

**Vote,**

➤

**Adopté à l'unanimité**

### ➤ **3 – Demande de subvention au titre des amendes de police**

**Rapporteur : l'Adjoint Suppléant pour le Maire empêché**

L'Adjoint Suppléant présente aux membres de l'assemblée différents aménagements et acquisitions de sécurité

- Acquisition auprès de la Société « Signaux Girod » de matériels pour la sécurisation des routes et trottoirs, devis présenté d'un montant de 886.64€ HT
- Aménagement d'un sentier visant à sécuriser le passage des piétons dans le cadre de la construction du futur lotissement impasse du sentier, devis présenté par la société « Calad' Jardins Services » pour un montant de 17 357.50€ HT
- Aménagement d'un carrefour avec la création d'un plateau surélevé au croisement des routes Butecrot et Chenillon, devis présenté par la CCSB d'un montant de 17 467.98€ HT

Le projet se porterait à 35 712.12 HT conformément aux devis présentés par la CCSB (Belleville-en-Beaujolais), SIGNAUX GIROD (Charnay les Macon) et CALAD' JARDINS SERVICES (Arnas)

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **DE SOLLICITER** l'aide du Département du Rhône au titre de la répartition du produit des amendes de police
- **D'INSCRIRE** les crédits au BP 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document relatif à ces travaux

➤

**Vote,**

➤

**Adopté à l'unanimité**

### ➤ **4 – Recouvrement des charges dues au SYDER pour l'exercice 2023**

**Rapporteur : l'Adjoint Suppléant pour le Maire empêché**

L'Adjoint Suppléant présente au Conseil municipal l'état des charges dues par la commune de Dracé au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) pour l'exercice 2023. Le montant global mis en recouvrement a été arrêté à 57 729.64 € (charges liées aux travaux effectués et lissées sur 15 ans, charges de maintenance d'exploitation de l'éclairage public et contribution administrative).

L'Adjoint Suppléant expose que la collectivité doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues au SYDER à savoir :

- soit la budgétisation d'une contribution budgétaire en fonctionnement
- soit la fiscalisation (répercussion sur la taxe foncière),
- soit un mix des 2 solutions précédentes la contribution et la fiscalisation de tout ou partie des charges dues.

Vu les contraintes budgétaires et financières de la commune, le Maire propose de budgétiser une partie des charges à hauteur de 15 000€ afin de réduire la fiscalité locale directe à 42 729.64 € en 2023 (vu l'état de charges financières 2023 communiqué par le SYDER).

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire rappelle la suppression définitive de la Taxe d'Habitation, les seules taxes restantes sont : la Taxe sur le Bâti Foncier, la Taxe sur le Foncier Non Bâti, la Cotisation Foncière des Entreprises et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

D'autre part, il est aussi à noter la hausse du coût de l'énergie, pour faire face à cette flambée des coûts, le SYDER à provisionner une hausse de ces coûts à hauteur de 50%.

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **DE DECIDER** de budgétiser le montant de 15 000€ et de fiscaliser 42 729.64€ sur 2023
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires pour le règlement desdites charges de 15 000€ seront portés au compte 6554 (contribution aux organismes regroupés) au budget primitif 2023
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'en informer le SYDER

➤

**Vote,**

➤

**Adopté à l'unanimité**

➤ **5 – Signature pour demande d'assistance budgétaire et comptable avec la société KPMG pour l'exercice 2023**

**Rapporteur : l'Adjoint Suppléant pour le Maire empêché**

L'Adjoint Suppléant expose au Conseil Municipal que vu la complexification de la gestion communale, il est souhaitable pour l'exercice 2023 de signer une collaboration d'assistance budgétaire avec la Société KPMG Collectivités locales - secteur public sis à Lyon 9<sup>ème</sup> (Rhône).

L'Adjoint Suppléant rappelle que la commune travaille depuis plusieurs années avec la société KPMG et qu'il s'agit de renouveler cette collaboration.

Cette collaboration portera au cours de l'exercice 2023 sur :

- l'assistance à la préparation technique des budgets primitifs 2023 et autres actes budgétaires : budget de la commune et budget annexe de l'assainissement (M.14 et M4)
- la réalisation des opérations de clôture M14 -M4
- les honoraires sont fixés comme suit :

\* assistance à la préparation et au suivi du budget principal et du budget assainissement (sur la base de 2 jours d'intervention, tarif de 900 € HT par jour) soit 1800 € HT

\* assistance au suivi budgétaire sur la base de vacations facturées au taux de 100€ HT par heure d'intervention.

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **DE DECIDER** de confier cette mission concernant l'assistance budgétaire et comptable à la société KPMG pour l'exercice 2023
- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

➤

**Vote,**

➤

**Adopté à l'unanimité**

## ➤ 6 - Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

DIA0690772300002 ZP600 Non-préemption

## ➤ 7 – Compte-rendu des commissions

**Frédéric DUCROCQ et Jean SEIGNERET**

Commission Gestion des déchets :

Les habitants de la CCSB ne trient pas assez ; plusieurs propositions sont à l'étude, dont un éventuel passage de 1 ramassage tous les 15 jours (au lieu d'1 par semaine), réflexion en cours sur l'accès à la déchetterie par les artisans

Autre information, l'ouverture d'une recyclerie à Lancié en mai 2023.

**Chantal SAINT -MAURICE et Anny SAMARDZIJA**

Signature officielle Convention Territoriale GLOBALE

Il est regrettable qu'un tour de table n'a pas été fait afin de permettre d'identifier les différentes personnes présentes.

**Caroline BASSET**

Commission Illumination

La commission sollicite un budget de 4000€ sur le budget 2023 pour permettre la continuité des décorations. Prévoir une réunion.

## ➤ 8 – Questions et informations diverses

- **Information Arrêté délivré par la Préfecture**

Le Conseil Municipal est informé de l'arrêté de la DDPP SPE N°2023-28 par le service de la protection de l'environnement de la Préfecture et portant enregistrement d'une unité de méthanisation.

L'affichage de l'arrêté a été effectué et porté à connaissance des usagers en date du 27 février pour une durée de 1 mois.

- **Tour de France**

La CCSB recherche des bénévoles, pour rappel Belleville en Beaujolais Ville étape du Tour de France le 13 juillet 2023.

- **Formation BAFA**

La CCSB propose aux jeunes de 16 ans de passer leur BAFA durant l'été. Renseignement Mairie de Belleville, dossier à déposer avant le 10 juin 2023.

- **Job été**

Dracé recherche jeune Dracéen pour Job été au service technique, merci de faire adresser les candidatures à la mairie.

- **Jean SEIGNERET**

Voirie : Divers devis à étudier

- Installation des bancs autour du terrain des Varennes
- Antenne Free installation en cours
- Installation des bacs à fleurs dans le bourg

- **Caroline BASSET**

- Souhaite faire un retour sur l'appareil d'identification des animaux errants, équipement utile un chien perdu identifié rapidement et qui a pu retrouver ses maitres
- Suite au mail reçu proposition de médaille de l'Assemblée Nationale par le Député Alexandre Portier souhaite faire part d'honorer une personne du village
- ↳ Jean Paul MECHAIN indique qu'il faut voir avec Olivier ROLLET que c'est lui qui a la charge de ce dossier

- **Mélanie SALIGNAT**

- Dans le cadre de la réflexion menée pour le bourg, Mélanie SALIGNAT souhaite faire part d'une idée vue au journal « TF1 » : d'un reportage intéressant sur une commune qui a construit une maison médicale dont un espace a été conservé proposant 2 chambres en logement d'urgence.
- Problème de stationnement route des Blavents, les véhicules du propriétaire empiètent sur la voie publique et c'est dangereux
- ↳ Jean Paul MECHAIN indique que les concernés ont déjà été convoqués en mairie, l'information sera donnée au maire.
- le sou des écoles sollicite une subvention de la mairie comme chaque année
- ↳ Jean Paul MECHAIN indique de voir avec Olivier Rollet

- **Gilbert PIAZZA**

- une nouvelle rencontre a eu lieu avec le CAUE, de bons conseils sont donnés, il faut encore apporter des précisions, une réunion spécifique sur le projet est à prévoir pour une présentation.

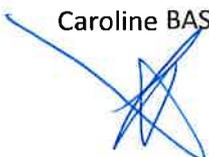
➤ **8 - AGENDA**

- Weekend Conscrits 11 et 12 Mars
- 15 Mars à 18H30 réunion d'information projet « Terre de jeux 2024 » organisée par la CCSB au Théâtre de Beaujeu
- Prochain Conseil Municipal fixé au 31 Mars avec notamment : approbation du compte de gestion, compte administratif 2022 et vote du budget 2023
- Annulation du vendredi 7 avril.
- Nettoyons Dracé 1<sup>er</sup> avril – Prévoir boitage

Après avoir délibéré sur l'ensemble de l'ordre du jour Monsieur le Maire propose de lever la séance à 21h15

Le secrétaire de séance,

Caroline BASSET



Pour le Maire empêché,

Jean-Paul MECHAIN, l'adjoint suppléant

